



68ème session de l'Assemblée générale

Plénière

Dialogue interactif informel sur le rapport du Secrétaire général sur la responsabilité de protéger Informal interactive dialogue on the report of the Secretary- General on the responsibility to protect

New York, le 8 septembre 2014

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse félicite Adama Dieng et Jennifer Welsh, conseillers spéciaux pour la prévention du génocide et pour la responsabilité de protéger, d'avoir fourni un rapport très utile qui se concentre sur le deuxième pilier de la responsabilité de protéger.

Des événements récents, tels ceux qui se déroulent au Sud Soudan, en République centrafricaine, en Syrie ou en Irak, rappellent de manière tragique que la communauté internationale est loin d'avoir réussi à mettre en œuvre les principes et les normes qu'elle a développés jusqu'à présent. Ils nous incitent à travailler plus dur et à développer des synergies plus efficaces entre les mécanismes et initiatives existants pour prévenir les atrocités de masse. Il faut anticiper à tous les niveaux: compréhension, décision et action.

La Suisse travaille depuis 2008 en partenariat avec plusieurs Etats dans le but de renforcer l'engagement politique national et régional en faveur de la prévention des atrocités. A l'issue de quatre forums régionaux sur la prévention des génocides, les Etats participants ont constaté que si des efforts étaient bel et bien accomplis avec succès aux niveaux national et régional, il est néanmoins nécessaire de renforcer ces efforts et de consolider l'assistance entre pairs au niveau régional. Le lancement en 2013, à l'initiative d'un groupe de pays, de la *Global Alliance Against Mass Atrocity Crimes* (GAAMAC) visant à prévenir les atrocités de masse (crimes de guerre, crimes contre l'humanité, génocide et nettoyage ethnique), marque une étape décisive dans cette direction. La GAAMAC, soutient les pays dans l'élaboration de stratégies préventives contre ce genre de crimes et sert de plateforme d'échange et de partage des savoirs et des bonnes pratiques. Cette initiative est un excellent exemple de mise en œuvre des deux premiers piliers.

Dans cette perspective, le rapport des conseillers spéciaux pour la prévention du génocide et pour la responsabilité de protéger souligne plusieurs éléments clés : appropriation nationale, engagement mutuel, engagement à ne pas nuire, établissement de la prévention comme une priorité et adoption d'approches souples. Il insiste par ailleurs sur les éléments essentiels du travail de prévention, qui sont notamment :

- la promotion et la protection des droits des minorités culturelles, ethniques, nationales, linguistiques et religieuses ;
- un secteur de sécurité professionnel et responsable ;
- des institutions impartiales pour superviser les transitions politiques et renforcer la confiance civique ;
- des institutions judiciaires et de protection des droits de l'homme indépendantes ;
- la capacité à évaluer les risques et à y réagir de façon précoce ;
- la capacité locale à résoudre les conflits ;
- la capacité des médias à contrecarrer les discours haineux et préjudiciables ;
- la capacité à pratiquer une justice de transition efficace et légitime.

Il est indispensable de soutenir l'émergence des politiques et des architectures de prévention nationales. Comme le dit le rapport, si elle est bien conçue et exécutée de façon cohérente, l'assistance internationale au titre du deuxième pilier peut renforcer les efforts que les Etats accomplissent déjà pour protéger leur population contre les atrocités.

Le rapport cite à cet égard plusieurs initiatives et mécanismes importants comme les institutions nationales des droits de l'homme, le Conseil des droits de l'homme et ses mécanismes comme l'examen périodique universel, l'initiative « les droits avant tout » (*Rights up Front*), les réseaux internationaux et régionaux de prévention des atrocités et les systèmes d'alerte précoce. Ces mécanismes sont des instruments utiles. La Suisse appelle la communauté internationale à mieux en faire usage afin qu'ils puissent se renforcer mutuellement et soutient en ce sens les recommandations contenues dans le rapport.

En 2015, nous fêtons le dixième anniversaire du Document final du Sommet mondial de 2005. La Suisse invite le bureau des représentants spéciaux pour la prévention du génocide et pour la responsabilité de protéger à rédiger, à cette occasion, un rapport illustrant les efforts consentis par les Etats aux niveaux national et régional. Ce rapport pourrait développer certaines des meilleures pratiques et des leçons à tirer des politiques et des architectures nationales notamment de promotion et de protection de l'état de droit et des droits de l'homme.

Un tel rapport serait une contribution précieuse et constructive de même qu'un témoignage vibrant des efforts déjà accomplis par les Etats décidés à assumer leurs responsabilités de façon autonome, avec le soutien de la communauté internationale. Il marquerait une étape décisive dans cette entreprise de longue haleine.

Je vous remercie.

Mr. President,

Switzerland congratulates Adama Dieng and Jennifer Welsh, Special Advisers on the Prevention of Genocide and on the Responsibility to Protect for the very useful and timely report which focuses on the second pillar of the Responsibility to Protect.

Recent situations, such as South Sudan, the Central African Republic, Syria or Iraq, are tragic examples recalling that the international Community is far away from having succeeded in implementing the norms and standards that the International Community has developed so far. This reminds us that we need to work further and develop better synergies among all existing mechanisms and initiatives to prevent mass atrocities. Early understanding, Early deciding, Early acting are key for prevention to be effective. This is valid for each pillar.

Switzerland has been partnering with several states since 2008, with the view to strengthen national and regional political engagement for the prevention of atrocities. After the realization of four regional fora on the prevention of genocide, participating states came to the conclusion that national and regional efforts are indeed taking place and some success can be celebrated. Nevertheless, these efforts shall be reinforced where they take place and regional peer to peer support could be strengthened. The launch, in 2013, of the Global Action Against Mass Atrocity Crimes, GAAMAC, a state-led initiative to prevent mass atrocity crimes (war crimes, crimes against humanity, genocide, and ethnic cleansing) is an important step in this direction; GAAMAC focuses on prevention at the national and regional level and supports states engaged in preventing mass atrocity crimes who are considering developing preventive strategies. GAAMAC serves as a platform for exchange and dissemination of learning and good practices. This is an excellent example of Pillar I and II initiatives.

For this to happen, the report of the Special Advisers on the Prevention of Genocide and on the Responsibility to Protect is insisting on several crucial elements: national ownership, mutual commitment, Do no harm, prevention as a priority and flexible approaches. It further underlines crucial components of the prevention architecture, such as

- Promoting and protecting the rights of cultural, ethnic, national, linguistic and religious minorities
- A professional and accountable security sector
- Impartial institutions for overseeing political transitions and enhancing civic trust
- Independent judicial and human rights institutions
- Capacity to assess risk and mobilize early response
- Local capacity to resolve conflicts
- Media capacity to counteract prejudice and hate speech
- Capacity for effective and legitimate transitional justice

It is crucial to support the emergence of national policies and architectures of prevention. As this report states, "If properly conceived and consistently executed, international assistance as part of Pillar II can reinforce the efforts that States are already making to protect their populations from atrocity crimes".

In this regard, a series of important mechanism and initiatives are quoted in this report, such as National Human Rights Institutions, Human Rights Council and its mechanism such as the UPR, the "Rights up Front" initiative, international and regional networks for the prevention of atrocities and early warning systems. These mechanisms are useful tools. Switzerland calls for these efforts to be developed in a spirit of mutual reinforcement and to contribute to a constructive complementarity among all these initiatives and actors involved.

In 2015, we will celebrate the 10 year anniversary of the 2005 World Summit Outcome; Switzerland would welcome the Office of the Special Advisers on the Prevention of Genocide and on the Responsibility to Protect to realize a report illustrating the efforts developed by states at the national and regional levels. This report could develop some best practices and lessons to be learned regarding national architectures and policies and analyze the different components of such architectures notably the promotion and protection of rule of law and human rights.

Such a report would be a very valuable and constructive contribution, a vibrant testimony regarding existing efforts realized by states, involved and willing to take their responsibility seriously, alone and with the support of the International Community. This could definitively represent an important milestone in this long term endeavor.

Thank you.